

MARCHE ARRIERE SUR LA SOUS TRAITANCE OU UNE VICTOIRE ILLUSOIRE ET DANGEREUSE !



Dans une conférence de presse en date du 7 décembre, le directeur général de POLE EMPLOI annonçait, pour 2011, une réduction de 2/3 du recours à la sous traitance pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

- Le DG confirme et affiche ouvertement le mépris des représentants du personnel et du CCE ! Car c'est par la presse que les

**Pour le SNAP, cela appelle de
notre part à quelques observations :**

organisations du personnel sont informées ! Belle preuve d'une volonté de bafouer tout dialogue social et par là même, belle preuve que la concertation sociale est mise à mal par la direction !

Le SNAP déplore que les décisions prises par le DG se fassent trop souvent en dehors des instances paritaires de Pôle Emploi : ainsi, le SNAP, pourtant élu au CCE de Pôle Emploi n'a jamais entendu le DG nous présenter ses intentions en la matière ... Après le projet d'entreprise décidé sans aucune concertation avec les représentant du personnel, voilà donc une nouvelle orientation, qui impactera forcément le quotidien de la « maison », prise par le DG sans aucun échange avec les organisations syndicales nationales. Le SNAP dit dommage !

En son temps, le SNAP s'était opposé fortement au recours à la sous-traitance et notamment parce que : en confiant nos missions à la sous-traitance, c'est notre cœur de métier que l'on externalise, et à terme on vidait Pôle Emploi de

ses missions quotidiennes, en embauchant massivement, les collègues auraient pu effectuer un suivi et un accompagnement de qualité en direction de nos usagers, Des études ont démontré que le rapport coût/résultats ont démontré que les collègues de Pôle Emploi avaient bien souvent de bien meilleurs résultats que les opérateurs privés de placement et à moindre coût !!!

Pour autant, le ralentissement du recours aux O.P.P. se justifie plus, de la part de la direction, par des questions budgétaires. Dès lors, les revendications légitimes qui nous ont conduit à la grève du 9 novembre continuent à se justifier pleinement :

En effet, pour le SNAP, il n'est pas envisageable que cette décision de ralentissement de recours aux O.P.P se traduise pour les collègues par une charge de travail supplémentaire.

C'est la raison pour laquelle le SNAP demande un CCE extraordinaire et en urgence afin que la direction, dans cette politique d'économie subie et semble t-il incontournable, s'engage sur :

- Une révision du SMP
- Une politique d'OATT basée sur les horaires personnalisés et non sur une flexibilité au travail
- Un projet d'entreprise cohérent en regard des moyens disponibles
- Une politique de formation digne de ce nom au bénéfice de tous
- Une veille accrue en regard es conditions de travail et des risques psychosociaux
- Une politique RH valorisante pour les agents (promotions, mutations, primes...)